

Centre national d'information sur le patrimoine culturel
Kohlenweg 12, Case postale 111
CH-3097 Liebefeld

t +41 (0)31 336 71 11
info@nike-kulturerbe.ch

Madame Isabelle Chassot
Directrice de l'Office fédéral de la culture
Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Liebefeld, le 1^{er} septembre 2014

**Consultation portant sur le Message concernant l'encouragement de la culture
pour la période 2016 à 2019 du 28 mai 2014:
Prise de position du Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)**

Madame la Directrice,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité d'exprimer notre point de vue sur le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2019 du 28 mai 2014 (Message culture) et vous remettons ci-après notre prise de position.

Le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (Centre NIKE) se consacre à la promotion dans notre pays de la conservation des biens culturels; il est membre de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et d'Europa Nostra. L'association NIKE regroupe 36 associations professionnelles et organisations comptant ensemble 92 000 membres. Le Centre NIKE est une des quatre organisations fondatrices d'Alliance Patrimoine, qui défend les intérêts du patrimoine culturel au niveau politique. Les manifestations organisées par le Centre, de même que ses publications, contribuent à la sensibilisation du public.

Observations générales

Le Message culture 2012 à 2015 a fait ses preuves: il est assurément un précieux instrument pour la conduite de la politique culturelle de la Confédération. Il a en effet nettement contribué à donner à l'encouragement de la culture une orientation claire. En outre, l'introduction d'un message quadriennal sur l'encouragement de la culture a permis à tous les milieux concernés de planifier leurs activités de manière beaucoup plus sûre, puisque maintenant les ressources financières sont attribuées pour une durée de quatre ans, et non plus chaque année, comme c'était le cas auparavant.

Remarques concernant le chapitre 1: Présentation générale du projet

Politique culturelle nationale

P. 25 Nous nous félicitons de la volonté du Conseil fédéral de renforcer la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, dans le but de développer une «politique culturelle nationale». Une meilleure coordination permettra en effet de réunir les forces et les ressources financières des différents intervenants, tout en renforçant la cohérence de la politique culturelle; l'encouragement de la culture acquerra ainsi une meilleure visibilité et pourra contribuer encore plus fortement au renforcement de l'identité culturelle du pays.

- **Compte tenu des objectifs fixés, les organisations de la société civile (les associations actives dans les divers domaines culturels) devraient impérativement être associées au «dialogue culturel national».**

Principaux axes d'action de la Confédération

- P. 26 La définition des objectifs de la Confédération en matière d'encouragement de la culture nous semble judicieuse et nous souscrivons aux trois principaux axes stratégiques qui en sont déduits.

Principales innovations dans l'encouragement de la culture de la Confédération de 2016 à 2019

- P. 28 Participation culturelle

Nous partageons l'avis exprimé dans le projet de message quant à l'importance de la politique culturelle pour la politique sociale: la mondialisation, les changements démographiques et l'individualisation ont accentué l'interculturalité et la transculturalité de nos sociétés, en y amenant une certaine désorientation, mais aussi une diversité culturelle qui représente un fort potentiel de développement. Dans ce contexte, la culture est susceptible de renforcer les identités, la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance, prévenant ainsi les phénomènes de ségrégation sociale. Elle permet de comprendre et de faire comprendre la diversité, qui est un élément constitutif de nos sociétés et de nos démocraties modernes. C'est pourquoi la participation culturelle revêt une grande importance et doit être fortement encouragée.

Dans la perspective de l'axe stratégique «participation culturelle», nous nous félicitons de l'idée de créer une «galerie d'art nationale virtuelle» sur Internet.

- **Cependant, pour que cette galerie nationale mérite son nom, elle ne doit pas se limiter aux œuvres des collections d'art de la Confédération. Une «galerie d'art nationale virtuelle» devrait aussi donner accès, par exemple, à des objets abrités par le Musée national suisse et inclure toutes les formes d'art. Elle pourrait prendre pour modèle le site Internet du Rijksmuseum d'Amsterdam. Un tel développement de la «galerie d'art nationale virtuelle» devrait être conçu comme un objectif à long terme.**

- P. 28 Parmi les objectifs de la Confédération en matière d'encouragement culturel, le projet de message mentionne celui d'«assurer les échanges culturels avec l'étranger» (p. 27); dans cette perspective, nous suggérons d'enrichir les trois axes stratégiques en y inscrivant plus clairement la dimension internationale. Par le biais de l'encouragement de la culture, la Suisse pourrait en effet faire un travail de promotion de la paix, conformément aux définitions de l'ONU et de l'UNESCO, en agissant sur un terrain qui ne donnerait pas lieu à des controverses de politique intérieure.

Remarques concernant le chapitre 2: Les différents domaines d'encouragement de la politique culturelle

Culture et société

- Pp. 51-52 Il conviendrait d'ajouter ici que le Musée national suisse joue un rôle important dans le domaine du conseil aux cantons. Par cette activité, la Confédération contribue de manière substantielle à l'amélioration des normes muséologiques dans notre pays.

Transfert international des biens culturels

- P. 53 Le projet de message relève qu'un risque considérable pèse sur la réputation d'un Etat lorsque la provenance des œuvres se trouvant sur son territoire n'a pas été établie de manière incontestable. Dès lors, la Confédération, après s'être acquittée de ses obligations dans ce domaine, ne peut à notre avis se borner à inciter les particuliers et les institutions cantonales ou communales à remplir leurs propres obligations, sans leur apporter de soutien pour relever ce défi important.

Nous trouverions judicieux que l'OFC puisse fournir un soutien technique substantiel, par exemple en élaborant des lignes de conduite et en offrant des expertises, mais aussi en accordant, si nécessaire, certaines aides financières; la recherche de provenance ne peut en effet être tout simplement confiée aux propriétaires de biens culturels, qu'ils soient privés ou publics, et ce pour les raisons susmentionnées (voir le cas de la collection Gurlitt proposée au Kunstmuseum de Berne).

- P. 55 Au lieu de déclarer que «La Suisse ne doit donc pas relâcher son effort dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels», le Message devrait aller plus loin en concluant qu'elle «doit intensifier» l'effort en question; en effet, notre pays est, aujourd'hui encore, une importante plaque tournante du trafic illicite des biens culturels.

Aides financières à des musées, des collections et des réseaux de tiers

- P. 54 Il est urgent de procéder à une évaluation de ce domaine d'activités et d'élaborer une conception d'ensemble afin d'en améliorer le pilotage. Pour la sélection des musées, collections et réseaux de tiers qui seront financés à l'avenir, il nous semble essentiel de se baser sur les critères suivants: premièrement, ces institutions doivent être d'importance nationale, deuxièmement, leurs activités doivent s'adresser à l'ensemble du pays et, troisièmement, elles doivent contribuer au renforcement de l'identité culturelle.

Culture du bâti, patrimoine culturel et monuments historiques

- P. 57 Le système actuel des conventions-programmes est un instrument efficace qui est maintenant bien accepté et a fait ses preuves.
- P. 60 La réorganisation des activités d'expertise et l'élaboration des différentes normes mentionnées ont été d'excellentes mesures.
- P. 61 Les relations publiques et la médiation culturelle sont des activités essentielles pour le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques; afin de mieux rendre compte des prestations de la Section en cette matière, il conviendrait de mentionner ici, outre les Journées européennes du patrimoine, les autres activités de sensibilisation et de vulgarisation encouragées par la Confédération, par exemple l'application Swiss Art To Go, la Formation continue NIKE/OFC/ICOMOS, la Maison du patrimoine de la Villa Patumbah, etc.
- P. 61 Nous souscrivons à la description des trois principaux défis à relever dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques. Nous considérons aussi qu'il est judicieux de prendre en considération, outre la conservation des monuments historiques et l'archéologie, l'architecture et l'urbanisme contemporains.

Aides financières pour la conservation des objets à protéger et les interventions archéologiques

Pp. 62-63 «Les ressources à disposition étant limitées, les autorités devront établir des priorités claires et sélectionner rigoureusement les mesures à soutenir.»

- **Il conviendrait de présenter sommairement les conséquences prévisibles des priorités et des mesures de sélection ici proposées, ainsi que les risques qu'elles comportent. Ceci permettrait de faire ressortir plus clairement la portée de ces mesures, de renforcer la sensibilisation des différents intervenants et d'identifier les risques en temps utile.**

Médiation culturelle, savoirs et recherche

- P. 63 Le projet de message constate que le manque de sensibilisation du public aux besoins de l'archéologie et de la conservation des monuments constitue un des défis que le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques devra relever dans les prochaines années; nous considérons donc que le domaine prioritaire «relations publiques et savoirs» revêt une importance capitale.

Communication: la conservation des monuments historiques et l'archéologie peuvent apporter une contribution essentielle aux axes stratégiques de la «participation culturelle» et de la «cohésion sociale». A la p. 70, le projet mentionne d'ailleurs explicitement cette contribution comme une mission de la conservation du patrimoine culturel. Dans ce contexte, on peut conclure qu'il faut impérativement soutenir des projets de médiation culturelle et de sensibilisation.

- **Il serait nécessaire de préciser les priorités de l'encouragement. Nous considérons que les projets suivants sont particulièrement efficaces et devraient donc être soutenus en premier lieu: ceux qui sont axés sur la vulgarisation et s'adressent au grand public, ceux qui sont liés à un bien culturel précis et dont l'approche favorise la participation du public et, enfin, ceux qui sont spécifiquement destinés aux jeunes générations.**

Pp. 63-64 Nous prenons note de la prise en charge par l'OFC du soutien apporté à la publication de la série «Les Monuments d'art et d'histoire», éditée par la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), et espérons que cette solution permettra de garantir à long terme le financement de la publication.

P. 63 Promotion des savoirs

La gestion centrale du savoir dans le domaine de la conservation des biens culturels est une tâche importante que la Confédération devrait assumer. Celle-ci devrait se charger du pilotage de la recherche dans le domaine des sciences physiques fondamentales, mais aussi dans ceux de la physique du bâtiment et de la technique de construction, afin que l'on dispose du savoir-faire nécessaire à la conservation du patrimoine bâti. Les cantons, les communes et les particuliers ne sont en effet pas en mesure de remplir cette tâche. Il conviendrait d'examiner ultérieurement si cette tâche de la Confédération doit être confiée à un institut de l'EPFZ, à un institut de l'EPFL, au Centre des collections du Musée national suisse à Affoltern am Albis, ou encore être assumée en collaboration avec une haute école spécialisée cantonale.

Collaboration avec les cantons, les organisations et d'autres partenaires

P. 64 Eu égard aux nombreux défis à relever, il est indispensable de renforcer la coordination entre les différents intervenants dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques.

Affaires internationales

P. 64 Nous souscrivons pleinement à la révision de la «Liste indicative». Nous espérons en outre que la Charte du patrimoine mondial en Suisse, en cours d'élaboration, garantira aux sites suisses inscrits au patrimoine de l'UNESCO le soutien dont ils ont besoin. A ce sujet, voir la proposition 3 ci-dessous (voir aussi la motion classée de la conseillère nationale Josiane Aubert, «Patrimoine culturel et monuments historiques de l'UNESCO. Création d'un fonds», 08.3836).

Culture contemporaine du bâti

Stratégie interdépartementale en faveur de la culture du bâti

Pp. 64-65 Nous nous félicitons du projet de l'OFC de développer, en collaboration avec les services fédéraux concernés, une stratégie interdépartementale en faveur de la culture du bâti incluant une coordination avec les cantons, les communes et les particuliers. A notre avis, le groupe des milieux concernés devrait également comprendre l'EPFZ et l'EPFL.

Mesures de sensibilisation à la culture du bâti

P. 65 Nous trouvons judicieux que la Confédération, en collaboration avec les cantons, soutienne davantage la sensibilisation à la culture du bâti. Outre Pro Helvetia, d'autres institutions devraient également être impliquées dans les projets pilotes portant sur les planifications et sur les concours, notamment les différentes académies d'architecture du pays et les Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich, qui détiennent un savoir-faire important dans ce domaine.

Patrimoine audiovisuel de la Suisse

P. 65 L'intégration de la Phonothèque nationale suisse au sein de la Bibliothèque nationale nous semble fondée. De même, une amélioration de la coordination des tâches, des objectifs et des stratégies de la Cinémathèque suisse, de la Phonothèque nationale suisse, de la Fondation suisse pour la photographie et de l'association Memoriav serait rationnelle.

Participation culturelle

P. 69 Comme nous l'avons déjà mentionné, nous considérons que la participation culturelle représente un axe stratégique important et approuvons donc l'introduction de ce nouveau domaine d'encouragement.

P. 70 Nous avons déjà présenté ci-dessus les mesures que nous recommandons en matière de médiation du patrimoine culturel dans notre commentaire au point 2.2.3, *Médiation culturelle, savoirs et recherche*, p. 63.

Remarques et propositions concernant le chapitre 3: Mesures et finances

Nous constatons avec plaisir qu'en prévoyant dans son projet de message une augmentation des dépenses culturelles de 53,7 millions de francs, le Conseil fédéral donne un signal positif et montre qu'il tient la culture en haute estime.

P. 96 L'inscription des ressources supplémentaires affectées aux nouveaux projets à des postes spécifiques favorise la clarté du budget proposé. Nous considérons que le principe qui en découle, en vertu duquel les nouveaux projets ne doivent être mis en œuvre qu'au moment où les ressources financières nécessaires ont été attribuées et ne doivent donc pas donner lieu à une redistribution des ressources est stratégiquement judicieux.

P. 97 *Participation culturelle*

La valorisation et le renforcement de la participation à la vie culturelle est définie comme un pilier central de la stratégie de la politique culturelle de la Confédération. Si l'on tient compte des domaines d'intervention décrits aux pages 69 à 76, on doit conclure que les moyens supplémentaires prévus pour cette nouvelle compétence d'encouragement sont nettement insuffisants. Une telle sous-dotation est en flagrante contradiction avec l'importance que le projet de message attribue à cet axe stratégique.

Pp. 101-102 *Crédit-cadre pour le patrimoine culturel et les monuments historiques*

Le Centre NIKE s'étonne, et regrette vivement, qu'aucune augmentation des moyens consacrés aux monuments, à l'archéologie et à la protection des sites n'ait été prévue, alors même que le projet montre clairement que les ressources dont ce domaine aurait besoin dépassent de beaucoup celles qui lui sont allouées (p. 62).

Le patrimoine bâti de la Suisse a un rôle essentiel à jouer dans les axes stratégiques tout juste tracés de la «participation culturelle» et de la «cohésion sociale». Les monuments, les sites construits et les sites archéologiques sont le fondement de notre culture: ils représentent un élément important pour notre mémoire collective. En même temps, ils sont des témoins de leur époque qui nous parlent du temps jadis et des sociétés d'autrefois. Ils favorisent ainsi la «participation culturelle» des générations présentes et à venir. Notre patrimoine culturel mérite de ne pas être oublié et d'être protégé contre les destructions et la ruine graduelle. Il importe que les ressources nécessaires soient affectées à l'accomplissement de cette mission.

Le patrimoine culturel de la Suisse est aujourd'hui sérieusement menacé. Les mesures de densification du bâti et d'assainissement énergétique menacent la conservation des édifices historiques et des sites archéologiques; elles placent les archéologues et les conservateurs des monuments historiques face à des défis de taille.

La conservation de notre patrimoine bâti a besoin d'une aide fédérale annuelle d'un montant de 100 millions de francs. Ce montant a été calculé dans le Message culture 2012 à 2015 et le projet de message 2016 à 2019 le mentionne à nouveau. Malgré cela, les fonds alloués par la Confédération n'ont cessé de diminuer durant la dernière décennie. De 1993 à 2004, le budget fédéral pour le patrimoine et les monuments historiques s'élevait en moyenne à 38 millions de francs par an. Le Conseil fédéral a ensuite proposé de ramener ce budget à quelque 21 millions pour la période 2008 à 2011, mais le Conseil national et le Conseil des États ont corrigé ce montant lors des débats sur le budget de 2007 à 2010, le portant à 30 millions. Lors de l'examen du Message culture 2012 à 2015, le budget proposé par le Conseil fédéral, à nouveau considérablement réduit, a encore été corrigé à la hausse par le Parlement, pour atteindre un montant de 26 millions de francs par année.

Le projet de message 2016 à 2019 propose maintenant d'allouer au domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques un montant de 112,9 millions de francs pour quatre ans. Il semble ainsi prévoir une légère augmentation par rapport au message précédent, qui ne budgétait que 105 millions de francs pour la même durée; cependant, le domaine ne disposera en fait pas de ressources supplémentaires pour faire face à ses missions urgentes. Le montant supplémentaire budgété ne fera en effet que compenser l'augmentation des prix de la construction et les sommes attribuées aux deux nouvelles tâches confiées à la Section Patrimoine culturel et monuments historiques, l'encouragement de la culture contemporaine du bâti et le soutien à la publication de la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse».

En somme, le projet de message 2016 à 2019 prévoit de procéder à la même réduction de budget qu'en 2012. De cette manière, la Confédération provoque un report de coûts sur les cantons et crée une situation dans laquelle des monuments de grande valeur ne pourront plus être entretenus correctement. Or, la protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques est une tâche conjointe de la Confédération et des cantons; il importe que dans l'accomplissement de cette tâche la Confédération adopte une attitude crédible vis-à-vis des cantons.

Comme organisation se consacrant à l'entretien et à la conservation du patrimoine culturel, le Centre NIKE ne peut approuver un budget aussi irréaliste et aussi défavorable à la sauvegarde des monuments historiques.

En outre, aucune ressource supplémentaire n'a été prévue pour permettre au patrimoine culturel de contribuer davantage aux axes stratégiques retenus. Le projet renonce ainsi à mettre en œuvre le cœur même de sa stratégie dans le domaine du patrimoine et des monuments historiques.

Propositions du Centre NIKE

1) Proposition concernant la conservation du patrimoine bâti:

Le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques a besoin d'un budget annuel d'au moins 30 millions de francs pour la conservation des monuments à protéger et les sites archéologiques importants.

2) Proposition concernant les prestations en rapport avec les axes stratégiques:

Le patrimoine culturel a un rôle essentiel à jouer dans les axes stratégiques de la participation culturelle et de la cohésion sociale. Son rôle ne se limite d'ailleurs pas à celui de «véhicule» de la mise en œuvre de ces deux projets: sa conservation et son entretien, assurés par les services officiels compétents, sont en outre l'expression de la valeur que les pouvoirs publics accordent à notre passé commun et donc à nos racines. Ici, ce n'est rien moins que la crédibilité des déclarations en faveur de la participation culturelle et de la cohésion sociale qui est en jeu. Il importe donc que des ressources supplémentaires soient allouées pour la mise en œuvre de l'axe stratégique de la participation culturelle. (Sur l'entretien du patrimoine culturel, voir la proposition 1 ci-dessus).

3) Proposition concernant les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO:

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO attirent l'intérêt du public, ils contribuent au rayonnement international de notre pays et constituent un potentiel important de développement touristique. Leur entretien et leur conservation représentent une mission de premier plan, qui doit être accomplie avec beaucoup de soin et a besoin de ressources adéquates. Cette mission ne doit cependant pas être financée aux dépens d'autres monuments à protéger et d'importants sites archéologiques. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir pour les sites suisses inscrits au patrimoine culturel de l'humanité 5 millions de francs supplémentaires par an, qui seront consacrés exclusivement à la conservation de ces sites.

4) Proposition en cas d'attribution de missions supplémentaires:

L'application rigoureuse du principe «pas de mission supplémentaire sans ressources supplémentaires» doit être également garantie au sein de la Section patrimoine culturel et monuments historiques.

Remarques concernant le chapitre 4: Explications relatives aux modifications législatives

P. 115 *Modification de la loi sur l'encouragement de la culture*

Vu l'importance de la participation culturelle, il est conséquent de donner à la Confédération la compétence de prendre de nouvelles mesures d'encouragement dans ce domaine.

Remarques concernant le chapitre 5: Conséquences

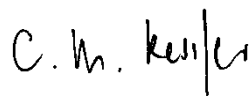
P. 117 *Conséquences pour les cantons et les communes, ainsi que pour les villes, les agglomérations et les régions de montagne*

Dans le domaine de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie, la coopération entre la Confédération et les cantons se poursuivra sur des bases qui ont fait leurs preuves. Cependant, nous ne comprenons pas que les aides fédérales proposées pour le domaine soient inférieures aux 30 millions de francs qui seraient annuellement indispensables pour prévenir la perte de pans entiers de notre patrimoine culturel. La transition énergétique et l'encouragement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti vont désormais entraîner pour les cantons des charges supplémentaires dans le domaine du patrimoine; la compensation de ces nouvelles charges est tout à fait insuffisante. De ce fait, les cantons qui mettront en œuvre les mesures prévues en faveur de la densification du bâti seront «punis» pour leur volonté d'appliquer ce principe.

Nous vous saurions gré d'examiner notre requête de manière approfondie. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous y consacrerez et vous prions, Madame la Directrice, d'agréer nos salutations les plus distinguées.



Jean-François Steiert
Conseiller national, président du Centre NIKE



Cordula M. Kessler
Directrice du Centre NIKE